

Dijon, 3 décembre 1900,

Mon très cher ami,

Je vous dirai bien en retard pour
vous remercier de vos deux brochures
— la charmante notice sur Beaudouin, et
le rapport si complet du Congrès de droit
comparé — qui me sont arrivés au
commencement de l'autre semaine. J'avais
eu connaissance de l'une par la Revue
de l'Enseignement, de l'autre par le
journal de votre Congrès. Mais je les ai
relues toutes deux avec une sympathie
très chaude et pour mon très-grand profit.
La précision du rôle des corporations juridiques,
en matière d'histoire des institutions, que

vous avez tenté à propos de Beaudouin, n'a
tout particulièrement ravi en fournissant
réponse à une question que j'en étais
bien souvent posée. Comme tous ces problèmes
sur le sens même de ce que nous faisons
journalièrement sont obscurs, complexes,
insondables et, au fond attirants par le
mystère dont ils nous accablent. Malheu-
reusement, plus on s'y attache, moins on
sent avancer la marche vers le vrai; et
plus on se prend à douter de la science
elle-même. Or nous faut-il toujours
en revenir à notre petite logique courante,
où nous cotoyons de trop près les réalités
pour pénitèr leur au-delà.

C'est ce que j'ai fait depuis quelque
vingt jours en me replongeant dans
la traduction annotée du *Loch* en
allemand, j'arrive bientôt au terme du
Régime légal des biens entre époux, art.

1431. Mais j'avoue que tout en m'en
tenant au programme, essentiellement objectif
et pratique, que nous nous étions tracé,
j'en ai dû notablement dépasser l'étendue
matérielle, à laquelle nous restait le *Loch*.
Des moyens de finir autrement, pour donner
un résultat utile. Le régime légal du
Loch allemand ne ressemble absolument
à rien de ce que nous connaissons en
France. Je ne vis pas comment on en
fait usage chez nous le mécanisme
sans éclaircir d'une façon un peu (quoique
très-peu) développée les textes, qui ce font
les grandes lignes en un langage absolument
incompréhensible, tel qu'il est. Je suppose
que, lorsque j'en arrivais à des règimes,
dont l'esprit tout au moins nous est familier,
comme les régimes de communauté; je
pouvais limiter à l'avance les explications
et je compte sur cette brièveté future, à
laquelle je risais assidûment, pour me
faire pardonner mes développements antérieurs.

qui d'ailleurs n'auraient rien d'excessif
en soi, n'étant la parure du comte.

Dès que je vis avec terminer le Régime
légol du B.G., et avant de poursuivre ce
travail qui me reste toujours un véritable
casus belli, j'aurais voulu à terme les
petites publications de vulgarisation, dont
je vous avais parlé. Déjà, j'en avais
ce soir, sur votre indication, à M. Picavet,
le discours de rentrée que j'ai dédoublé,
Quant à mon article, envoyé pour "la Quinzaine"
au début de Novembre, comme, malgré une
nouvelle lettre, j'en demeure sans aucune
nouvelle, je vais me hâter de visiter les
recherches publiées pour avoir le mot de
l'énigme et, au moins, remplir ma
part. — j'étais aussi quelque peu
tenté de écrire quelques pages sur un
sujet mis au programme du Congrès
des sociétés savantes de 1901: de
des sociétés savantes de 1901: de
l'idée d'un droit naturel et de son
rôle dans la législation positive. Mais
sans compter qu'on nous donne bien peu
de temps pour traiter ces sujets) plus qu'à

exige la remise des manuscrits pour le 20
janvier prochain dernière délai; l'impression des
révisés ne peut être autorisée qu'après
avis conforme du Comité des Travaux historiques.
Or, d'après ce que vous m'avez rapporté de
la fougue intolérante de M. Duruy à propos
de mon livre, je devrais sans doute m'attacher
à une rebuffade assurée. Et à supposer que
Duruy put être initié, j'aurais quelque chance
d'être tenu pour un autre pendant sa course
c'est assez probable, je cherchais à rattacher
mes conclusions au mouvement d'idées de
Bunsen et autres, persuadé que je suis,
de plus en plus que le fondement essentiel de
notre justice ne se peut trouver que dans
l'ordre transcendant.

C'est qu'avec ces parfaits sectaires qui
nous régissent, toute liberté de pensée et même
d'appréciation s'en va. L'avis - sans que, dans
la lettre en manuscrit de mon humble
discours de rentrée, Adam notre recteur a
été choqué de ce que j'écrivais, je m'avis
à quel propos de « vertige » et de « emu »
« révolutionnaires ». Et il a fallu changer le
vertige et l'emu. On hej c'était l'application
aux hommes de la Révolution qui devint disparates.
En même temps notre magnifique soviet ne dit, avec
une touchante délicatesse, qu'il n'acceptait

de 2000 de 1800 quelques pages sur nos idées de M. de Maitland juridique, envisagé au point de vue de la science de la morale.

pas tout le bloc révolutionnaire, que notamment il en
détachait volontiers, la liberté d'enseignement, qu'il
avait inscrite dans la déclaration des droits qui
n'est pas pour attester de pure connaissance historique,
Enfin, puisqu'il nous sent vivre au milieu de
ces taquineries intellectuelles et sottises, tairons, du moins
de la donner par une implacable simplicité qui n'est
pas la forme la moins heureuse de l'impair. C'est à quoi
je tâche, sans toujours y parvenir, de venir.
Nous avons eu, l'autre semaine, l'heureux plaisir
d'une visite de Madame Charviniat, qui a pris le
bon parti de ne s'annoncer qu'au dernier moment et
nous a donné quelques heures fort douces, à passer avec
elle et avec ses chers convenus.

Au moment de terminer ma lettre, je m'aperçois
que j'allais oublier une fois de plus de répondre
à votre affectueuse demande de nouvelles au sujet
de notre dernière filleule. Les choses se sont arrangées,
d'elles-mêmes, sur la foi de rumeurs et au moment
même où nous soyons à un retour anticipé.
Depuis lors, il y a eu un quelques petits accords,
mais, au fond, tout marche bien. Les Delandres ont eu
plus de difficultés à remonter leur petit
jean, qui, d'ailleurs, paraît maintenant en bon état.
Nous avons, ce temps-ci, quelques agréables voisins
de voir un peu le singe, M. de Gallier, M. de Laillet
tous vos bons amis. C'est vous dire que le sort
de ma femme semble devoir lui permettre et vivre
une vie normale. Tournon qui est la dame!

Respects et Souvenirs à Madame Laillet.
Et pour vous toute ma amitié dans un affectueux
serrement de main

F. Gorny

Notre petite confidence d'allemand juridique est sur
papier et promet de marcher. Nous avons finalement choisi
comme texte à traduire des Bürgerliche Recht und die
Besitzstände von Soliklawen d. H. Berger.

7/11



Monsieur Raymond Laillès,
Professeur à la Faculté de droit,
10 bis rue du Pré-aux-Clers,
Paris



STAMP